

**ALLOCUTION DU COORDONNATEUR DU POINT FOCAL NATIONAL
POUR LA LUTTE ANTI-MINES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO PRONONCEE A L'OCASION DE LA REUNION
INTERSESSIONNELLE DES COMITES PERMANENTS DES ETATS
PARTIES
GENEVE, DU 02 AU 06 JUIN**

Messieurs les coprésidents ;

Chers collègues ;

La République Démocratique du Congo est un Etat partie à la Convention et se réjouit de l'opportunité qui lui est offerte pour présenter, en quelques mots, la situation de la Lutte Anti-mines dans son espace territorial.

En effet, les conflits armés ayant sévi sans transition la République Démocratique du Congo depuis 1996, continuent à pérenniser leurs actions dont les conséquences se traduisent, entre autres, par la présence avérée ou soupçonnée des mines anti-personnels et des résidus explosifs de guerre à travers le pays. Le dernier cas en date est celui du 17 mai passé où Monsieur BUKOKO NUKO, un fermier de 60 ans d'âge, a été victimisé en pleine Ville de BUKAVU, chef lieu de la Province du Sud-Kivu. Au moment même où je présente cette allocution je viens d'être informé de la découverte des mines antipersonnelles dans une localité congolaise de MWENGA.

En plus du fait que ces engins tuent et mutilent la paisible population, ils bloquent et paralysent les activités socio-économiques à travers des régions entières. C'est encore une menace permanente pour mon pays en particulier et pour le monde en général car leurs réactions ne choisissent jamais la nationalité de la victime.

Que des axes routiers menant aux champs, aux fermes d'élevages et aux puits d'eau sont barrés ; que des populations à sensibiliser sur la manière de vivre dans l'environnement pollué c'est-à-dire l'éducation aux risques des Mines ; que des enquêtes à réaliser pour aboutir à l'élimination de ces engins ou, tout au moins, à l'identification et au marquage des zones à risque en vue d'établissement d'une cartographie générale, effective et fiable pour le pays ; que des victimes à assister et à réinsérer dans la société ; que des stocks à détruire dans le cadre de la démilitarisation ou du déminage humanitaire dans les zones encore soupçonnées en mettant l'accent sur le contrôle qualité ; que des législations et des structures à mettre en place pour opérationnaliser la Lutte anti-mines ; voilà autant des défis à relever pour mon pays en vue d'appliquer la Convention et parvenir à sécuriser les populations pour un développement durable.

Néanmoins, malgré que le pays soit encore en guerre dans sa partie Est à ce jour, nous pouvons apaiser les amis de la lutte qu'une avancée significative est observée de par la volonté du Gouvernement de la République qui bénéficie sur cette question d'un encouragement personnel du Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE.

C'est pourquoi, l'autorité congolaise, malgré l'absence des moyens logistiques, humains et financiers conséquents, a permis, avec l'appui du centre de coordination des Nations unies sur la lutte anti-mines, la réalisation de certaines étapes considérables inscrivant ainsi la République Démocratique du Congo dans la véritable bataille contre ces engins de la mort.

C'est ainsi que, après avoir obtenu la déclaration et la destruction des stocks des mines en 2004 dans le respect strict de l'article 4 de la Convention d'Ottawa et en application des recommandations du plan de Nairobi, la RDC a fourni quelques efforts, nonobstant le fait qu'une évaluation générale sur l'ensemble du Territoire n'ait pas pu être achevée suite aux multiples contraintes:

- 1893 zones dangereuses avérées ou soupçonnées ont pu être identifiées comme susceptibles de contenir des Mines et autres engins non explosés ;
- 2078 Victimes parmi lesquels les hommes, les femmes et les enfants qui ont été tués ou blessés ;
- 3.795.185 m² certifiés minés ;
- 3.722.954 m² nettoyés ;
- 260 Km de routes dépolluées ;
- 3.063 mines et 58.059 UXO détruits ;
- 5.036 séances de MRE effectuées et touchant 925 870 personnes...

Entre-temps, face à l'immensité du territoire qui recouvre plus de 2.345.000 km², à l'inaccessibilité de certaines zones encore couvertes par les conflits armés internes et la présence des groupes armés étrangers, à la dissémination de la pollution et à la diversité de la nature des Mines et des engins non explosés sur le terrain ainsi qu'à l'épineuse question des moyens nécessaires y afférents, il y a lieu de planifier méthodiquement cette lutte après une réelle cartographie assortie d'une étude d'impact socio-économique des atteintes dues à ces engins.

Nous espérons qu'avant l'expiration du délai qui nous est assigné à 2012, nous aurons la paix dans la partie sujet à conflit ce jour qui est inaccessible, nous aurons établi une cartographie réelle des zones polluées, nous aurons préparé suffisamment la capacité nationale et nous aurons déminé tout le Congo.

C'est ici l'occasion de signaler que l'étape franchie ci-dessus est le résultat d'une combinaison d'efforts entre les partenaires de la Lutte Anti-Mines en RDC à savoir le Gouvernement de la République, le Centre de coordination des Nations Unies sur la lutte anti-mines, les ONG nationales et internationales dont le Comité international de la croix Rouge. Nous disons donc merci à tous les donateurs qui ont participé directement ou indirectement à cette étape par leurs contributions ;

Il est impérieux de relever la prise en compte de la Lutte anti-mines dans sa phase active au sein de l'action du le Gouvernement congolais qui a été couronné cette année par la création officielle de la structure nationale de coordination de la lutte anti-mines en RDC dont votre humble serviteur est le coordonnateur. C'est pour cette raison et en conséquence de cette mesure que nous sommes en train d'inscrire ce jour notre participation à la présente réunion intersessionnelle.

Cette structure nationale compte en son sein une commission interministérielle où siègent en plénière toutes les instances congolaises et les secteurs impliqués dans la Lutte Anti-mines. L'autorité nationale de la Lutte est placée sous la tutelle du Ministre de la République ayant l'intérieur dans ses attributions.

En outre, cette structure nationale est appuyée par une coalition parlementaire pour la lutte anti-mines des deux chambres c'est-à-dire l'assemblée nationale et le sénat, pour soutenir tous les projets de législation en matière de Lutte anti-mines.

C'est ainsi qu'à ce jour, un projet de loi est en discussion au Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'OTTAWA.

Messieurs les coprésidents ;

Chers collègues ;

De l'évaluation générale pour aboutir à une planification objective, en passant par le renforcement des capacités dont la formation des démineurs, une politique du Gouvernement congolais devra être clairement définie et être insérée dans la ligne budgétaire du pays.

C'est là la grande bataille que nous avons à livrer au pays afin de dissiper la compétition qu'a cette lutte face aux autres et multiples priorités du Gouvernement qui est lui-même confronté aux moyens financiers nécessaires pour pacifier le pays.

Aussi, sur le plan international, cette lutte semble se trouver en compétition avec les autres priorités humanitaires et de développement.

A ce stade, la Lutte Anti-mines en RDC présente un besoin en renforcement des capacités nationales par la formation, l'équipement ainsi que l'initiation et l'amélioration des enquêtes techniques. Nous sommes aussi penchés actuellement à l'élaboration du plan national de mise en œuvre qui mérite une attention soutenue des experts, donateurs et autres Etats parties expérimentés pour la réalisation de cette étape.

C'est pour cette raison qu'un appui des partenaires internationaux s'avère indispensable pour une mise en œuvre équilibrée des instruments juridiques de lutte Anti-mines, en vue d'éviter un programme mondial à plusieurs vitesses d'éradication de ce phénomène.

Je vous remercie.

Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU

Coordonnateur du point focal national de la République Démocratique du Congo pour la Lutte Anti-Mines.